



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2009

QUESTIONS ORALES - ORDRE DU JOUR

GROUPE MAJORITE

Question	Avec débat
Rubrique	La sécurité
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Pourriez-vous nous présenter les différents dispositifs mis en œuvre dans le domaine de la sécurité, notamment en période estivale sur le territoire communal ?</i></p>
Réponse	<p>Comme je l'ai indiqué à l'occasion des dernières élections municipales, la sécurité, la délinquance et l'insécurité routière font partie des dix engagements de notre municipalité.</p> <p>La sécurité des personnes et des biens est la première des libertés. La municipalité à donc pour priorité de prévenir, dissuader et réprimer toutes les formes de délinquances.</p> <p>Le renforcement des dispositifs de sécurité participe à la réalisation de cet objectif prioritaire.</p> <p>Ainsi, au cours de ces dernières années la municipalité a souhaité maintenir à son plus haut niveau le nombre des effectifs de Police Municipale malgré la forte mobilité qui marque ce cadre d'emplois (demande de mutation ou de détachement des agents vers d'autres collectivités).</p> <p>Ces effectifs sont actuellement de 86 agents en tenue qui sont renforcés, chaque année, en période estivale, du 1^{er} juillet au 15 septembre, par le recrutement d'Auxiliaire Temporaire de Police Municipale, pour répondre plus spécifiquement aux problématiques rencontrées durant cette période de forte affluence touristique.</p> <p>Ce renforcement est aussi justifié par l'étendue des compétences reconnues à la Police Municipale dans le domaine, de la sécurité routière, de la protection de l'environnement, de la sécurité des biens et des personnes et des nuisances sonores.</p>

La forte implication de la municipalité dans la poursuite de cet objectif peut aussi se mesurer à l'aune des résultats annuels, obtenus tout au long de l'année, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat qui a été signée le 25 septembre 2000 et renouvelée en octobre 2006.

Ce dispositif contractuel, permet, tout au long de l'année, de coordonner et d'optimiser, l'ensemble des interventions des forces de sécurité sur le territoire communal.

Cette coopération a ainsi permis de faire reculer, de façon continue, au cours de ces dernières années, la criminalité sur le territoire communal :

A titre d'information :

- 5104 faits en 2000
- 3918 faits en 2008
- et 804 au 1^{er} avril 2009

D'autres initiatives communales complètent et renforcent, durant l'été, ce dispositif et participent ainsi directement à ces bons résultats :

- 1) La prise de mesures de police saisonnières : ces mesures temporaires circonstanciées, limitées dans le temps et dans l'espace, sont reconduites chaque année spécifiquement pour la période estivale notamment pour d'une part, interdire : la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public, interdire la mendicité agressive et d'autre part réglementer les fermetures tardives des débits de boissons et des établissements pratiquant la vente à emporter.
- 2) Le renforcement des dispositifs de sécurisation : dès le 3 juillet, des patrouilles de sécurisation ont été assurées sur les secteurs sensibles qualifiés « d'hypercentres » de la Commune : le secteur de la place de Gaulle, le secteur de la place Nationale, la gare SNCF de Juan les Pins, la plage publique de Juan les Pins (le bd Guillaumont et le front de mer jusqu'au rond point Courbet) et la Pinède de Juan les Pins (les secteurs Pinède JLP, le Carrefour de la Joie et le bd Baudoin),
- 3) Le renforcement de l'îlotage : les horaires des îlots de Police municipale des quartiers : de la Fontonne, de la place Nationale et de Juan les Pins, ont été adaptés en accord avec les partenaires sociaux. Ainsi, ces horaires d'ouverture ont été étendus en soirée durant la période estivale et ces trois postes sont ouverts, depuis le 3 juillet, du lundi au samedi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h. (pour mémoire 8 h à 12 h – 14 h à 17 h)
- 4) L'extension de la vidéosurveillance : Le parc actuel qui comporte 53 caméras sera complété, en 2009, par l'installation de 7 nouveaux dispositifs, dont 2 sur le secteur du bd Wilson à hauteur du lycée Audiberti, 2 à hauteur de l'entrée de l'autoroute, 2 aux abords de la place des Martyrs de la Résistance et 1 à hauteur de la rue James Close. Ces travaux d'extension ont déjà commencé puisque les équipements prévus sur le secteur de la zone piétonne de la République sont actuellement en cours d'installation.

5) La mise en œuvre de la Transaction Pénale. Le protocole d'accord permettant la mise œuvre de ce nouveau dispositif a été signé avec M. le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Grasse le 18 mai dernier est entré en vigueur le 15 juin dernier. Ce nouveau dispositif, qui vise à réprimer, dans les plus brefs délais, les incivilités telles que les atteintes (destruction, dégradations et détériorations) aux biens appartenant à la commune, les abandons d'ordures, déchets et matériaux sur la voie publique et les tags et graffitis sur les biens publics et privés est donc aujourd'hui pleinement applicable. A ce jour, 6 procédures sont déjà en cours d'instruction.

Parallèlement, ces initiatives communales sont renforcées par les mesures prises par les services de la Police nationale.

Ces derniers ont conjointement et en étroite coordination avec les services communaux, à la demande de la municipalité, adapté leur dispositif, notamment par des opérations ponctuelles de grande envergure, pour renforcer la présence policière, du lundi au dimanche, sur le secteur de la gare SNCF et de la Pinède à Juan les Pins entre 15 h et 17 h et sur le secteur centre ville entre 16 h et 19 h et entre 21 h et 6 h du matin.

Ces services ont d'ailleurs été renforcés comme chaque année en période estivale avec l'arrivée depuis le 7 juillet de 22 fonctionnaires de police supplémentaires qui interviennent plus particulièrement sur les horaires de 22 h à 6 h et dont une unité de quinze agents est pré-positionnée, à la demande de la municipalité, à proximité immédiate de la Pinède, sur le site du Palais des Congrès.

Pour conclure, il convient de rappeler que la commune d'Antibes enregistre, en période estivale, un doublement de sa population. Dans ce contexte, marqué par une forte affluence touristique, notamment sur le secteur balnéaire, les problèmes de sécurité ou d'incivilités sont malheureusement plus fréquents et varient d'une année sur l'autre, durant cette période. Toutefois comme je l'ai indiqué, ci-dessus, les dispositifs de sécurité, mise en œuvre par la municipalité sont, en permanence, modifiés et adaptés à ces particularismes de saisonnalité pour garantir le bon déroulement et la réussite de la saison estivale 2009.

GROUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	L'usine d'incinération
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>La modernisation de l'usine d'incinération a consisté, sur la base d'analyses scientifiques, à transformer cette structure en une Unité de Valorisation énergétique, comme l'a souhaité l'ensemble des collectivités membres du SIDOM désireuses de garantir le traitement des déchets dans le strict respect de la réglementation en vigueur tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.</i></p> <p><i>Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur les améliorations techniques apportées à cette usine, qui ont permis de la rendre performante en matière de développement durable notamment sur le traitement et la valorisation des déchets ?</i></p>
Réponse	<p>La problématique des déchets ménagers dans le département des Alpes-Maritimes est un des dossiers majeurs de ces dernières années et même si la loi relative aux libertés et responsabilités locales transfère la compétence du suivi du PEDMA aux Conseils Généraux depuis le 1 janvier 2005, il n'en demeure pas moins vrai que la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets reste de la compétence des collectivités.</p> <p>La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'est toujours inscrite pleinement dans cette démarche responsable, volontaire, œuvrant de manière pragmatique avec pour postulat l'application du principe de bonne gouvernance.</p> <p>C'est ainsi que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis avait émis, dans sa séance du 23 septembre 2003, un avis défavorable aux conclusions de l'étude du Plan Départemental des déchets sur la base de la fermeture progressive des unités existantes à l'horizon de l'année 2015 sans solution alternative et pérenne de remplacement mais surtout sans production d'une synthèse ou analyse de « l'état de la technique » au travers d'une étude comparée.</p> <p>Des recommandations en matière d'incinération avaient ainsi été formulées par la CASA au SIDOM portant d'une part sur la poursuite et le renforcement de contrôle pour apprécier l'impact des produits sur l'environnement géographique et humain et leur éventuelle toxicité, d'autre part sur le maintien actuel de la capacité de traitement des déchets ménagers au sein de notre installation mais en revanche de se doter du dispositif le plus moderne et le plus abouti qui soit en matière de technologie, et de protection de l'environnement à la hauteur de la qualité de notre territoire.</p> <p>Aussi, depuis 2007, d'importants travaux, d'un montant total de plus de 60 millions d'euros, ont-ils métamorphosé l'usine d'incinération, propriété du SIDOM, implantée sur les communes d'Antibes et de Vallauris. Cette</p>

transformation hautement technologique a permis une évolution de cette structure vers une efficacité maximale avec des équipements performants mais en maintenant néanmoins sa capacité initiale de traitement de 19 tonnes/heure.

De plus cette structure a été modernisée en privilégiant son intégration dans le site et avec pour objectif principal le développement durable décliné sous plusieurs formes :

- absence de rejet de fumées dans l'atmosphère : les électro filtres ont été retirés pour faire place à un traitement des fumées plus performant et à des chaudières qui récupèrent l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers dans les 2 fours en fonction. Les calories produites sont transformées en électricité ;

- protéger la santé et l'environnement par le meilleur traitement des oxydes d'azote et des dioxines en allant au delà de la réglementation en vigueur en matière de traitement des fumées, à savoir :

- les taux d'oxyde d'azote sont de 0,80 mg/Nm³ au lieu des 200 réglementaires ;

- les taux de dioxine sont de 0,05 ng/Nm³ au lieu des 0,1 réglementaire ;

- économie d'eau de l'ordre de 36m³ par heure grâce au remplacement du traitement semi humide des fumées par un traitement sec ;

- pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments qui permettent de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire ;

- traitement « anti-pollution » des parois de l'usine par une peinture photocatalytique qui détruit les oxydes d'azote ;

- agrandissement de la fosse de réception des déchets ainsi que du hall de déchargement dans le but non pas d'accueillir davantage d'ordures ménagères mais d'améliorer la sécurité des véhicules dans leur manœuvre de déversement ;

- hall de stockage des mâchefers transformé en compartiment hermétique afin de supprimer les nuisances olfactives pour les quartiers périphériques des SEMBOULES et du PUISSANTON ;

- réalisation d'une nouvelle salle de contrôle et création d'une salle de visite pour l'accueil de visiteurs.

Cette usine ultra moderne répond largement aux normes européennes et plusieurs priorités ont guidé les choix des procédés mis en œuvre pour la modernisation de l'usine :

- apporter sa contribution à la diminution de l'effet de serre et de lutte contre les dérèglements climatiques en produisant de l'électricité à partir de la conversion des déchets avec un impact carbone faible. La capacité de production de l'usine est de 73 millions de kw/heure représentant 10 % de l'électricité produite dans les Alpes-Maritimes et la consommation annuelle de 10 000 foyers ;

- sécuriser l'alimentation électrique du département : l'usine vend le surplus de sa production à EDF soit 60 millions de Kw/heure pour une recette de 3 millions d'euros permettant de rembourser une part des emprunts pour les travaux ;

- pérenniser à un coût maîtrisé le traitement des déchets sur 20 ans et bénéficier ainsi d'une autonomie en matière de traitement des déchets notamment à la veille de la fermeture de l'ISDND de la Glacière programmée le 17 juillet prochain.

Indépendamment du traitement par incinération de ses déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis poursuit une politique volontariste autour du développement du recyclage matière et organique en application directe des trois objectifs principaux du Grenelle :

- renforcer la réduction à la source de déchets ;
- développer le recyclage matière et organique ;
- réduire les quantités partant en incinération.

Ainsi, de 2004 à 2008, les tonnages annuels de déchets ménagers ont baissé de près de 9% passant de 101 292 tonnes à 92 346 tonnes soit une baisse de 8,4kg/an/hab (ratio supérieur au objectif du Grenelle fixé à 5kg/an/hab).

Parallèlement les tonnages annuels dédiés à la collecte sélective et plus particulièrement aux emballages ménagers n'ont cessé d'évoluer : 3 375 tonnes collectés en 2008 contre 2 081 en 2004 (soit une augmentation des tonnages de 67%).

Dans le domaine de la réduction à la source, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'est engagée en 2007 dans le développement du compostage individuel ; plus de 4 950 composteurs ont déjà été livrés représentant une couverture de 20% des foyers en habitat horizontal.

Enfin, la gestion des déchets issus des entreprises et professionnels fait également partie intégrante des préoccupations de notre agglomération avec comme actions phares :

- le développement d'un réseau de déchetterie permettant une couverture rationnelle du territoire communautaire ;
- la collecte des cartons des entreprises du parc de Sophia mise en œuvre en janvier 2008 (plus de 349 tonnes collectés de février à décembre 2008).

GROUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	L'emploi des jeunes – le dispositif Hirsch
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Le Président de la République a présenté il y a quelques semaines un plan d'urgence destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sans emplois particulièrement touchés par les effets de la crise économique.</i></p> <p><i>Parmi les mesures annoncées, figure la création de contrats accompagnement à l'emploi – passerelle, qui doivent permettre à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle, prioritairement dans les collectivités territoriales.</i></p> <p><i>L'emploi des jeunes étant une priorité nationale depuis plusieurs années, pouvez-vous rappeler les actions déjà mises en œuvre au niveau de notre collectivité et nous indiquer si des dispositions sont envisagées pour permettre à de jeunes antibois de bénéficier du nouveau dispositif des contrats passerelles.</i></p>
Réponse	<p>La question de l'insertion professionnelle des jeunes est effectivement un enjeu majeur des politiques en faveur de l'emploi mises en place ces 10 dernières années dans notre pays et cela quels que soient les gouvernements.</p> <p>Les Municipalités qui se sont succédées se sont toujours inscrites dans cet objectif dans une démarche pragmatique et globale.</p> <p>En effet, la Ville d'Antibes s'investit depuis plus de 10 ans dans les différents dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes. Ainsi, avec la mise en place du dispositif des emplois jeunes en 1998, la Commune a recruté 69 emplois jeunes, dont 57 ont finalement été intégrés définitivement au sein des services municipaux.</p> <p>Je rappelle qu'il s'agissait d'un engagement de départ qui a été tenu sur notre commune, ce qui n'a pas été le cas partout.</p> <p>Plus récemment, le Ministre de l'Emploi de l'époque Monsieur Jean-Louis BORLOO, a mis en place à partir de 2005, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, le dispositif des contrats d'accompagnement à l'Emploi - les CEA - destinés à favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées du monde de travail, avec également un volet en faveur des jeunes.</p> <p>Grâce à ce dispositif, la Commune a ainsi procédé à la signature de 46 contrats d'accompagnement à l'emploi sur la période 2005 – 2008, qui ont concerné 34 jeunes dont 16 ont fait l'objet d'une intégration dans les effectifs municipaux à l'issue de leur contrat, les autres ayant choisi d'orienter leur carrière professionnelle vers le secteur privé.</p> <p>Depuis janvier 2009, l'Administration municipale poursuit ses efforts, 25 nouveaux contrats sont en cours dont 21 concernent un public jeune.</p>

Bien entendu, ce dispositif en faveur de l'emploi des jeunes vient s'adosser à la politique globale de la jeunesse qui intègre à Antibes depuis déjà longtemps, des volets sur l'insertion professionnelle, à travers les actions mises en place par la Direction Jeunesse Loisirs de la Ville et la Direction Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération, en partenariat avec le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi, Maison de l'Emploi et Mission Locale).

Parmi les initiatives favorisant l'emploi des jeunes tout au long de leur parcours de recherche, on peut citer celles du service prévention de la Direction Jeunesse Loisirs, à savoir l'accompagnement individuel de jeunes porteurs de projets, les ateliers de rédaction de CV et de simulation d'entretien lors de l'opération Job d'été, l'aide à la recherche d'emploi proposée dans certaines Maisons de Jeunes de Quartier.

La Communauté d'Agglomération qui dispose à cet égard d'éducateurs spécialisés affectés au secteur d'Antibes - Vallauris, mène également chaque année plusieurs opérations notamment dans le domaine de l'insertion par l'activité économique permettant la définition de parcours plus adaptés.

La commune souhaite bien entendu continuer à développer sa politique en faveur des jeunes et de leur insertion, dans le cadre du plan de Martin HIRSCH, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté et à la Jeunesse, tout en l'adaptant à la Ville d'Antibes.

Ce plan, que nous vous présenterons à la rentrée, comprend notamment un volet de contrats d'accompagnement à l'Emploi – passerelles destiné à permettre à des jeunes de 16 à 25 ans d'acquérir, dans le cadre d'un contrat de travail, une première expérience professionnelle, permettant de développer ou de consolider des compétences transférables par suite dans le secteur privé. Cela signifie que ces contrats sont prioritairement proposés aux collectivités territoriales ou au secteur associatif.

C'est dans cet esprit que nous avons demandé à l'Administration municipale de réfléchir à la création d'une quinzaine de « contrats passerelle », en les orientant vers un public « jeunes qualifiés », le manque d'expérience professionnelle est souvent un frein à l'insertion des jeunes diplômés sur le marché de l'emploi.

Nous souhaitons ainsi que l'on identifie les secteurs d'activité de la collectivité susceptibles de fournir une expérience transférable au domaine marchand, car il ne s'agit pas de contrats susceptibles de déboucher sur des emplois publics.

La création de ces contrats, c'est une des originalités du Plan de Martin HIRSCH, doit permettre de fédérer et d'impliquer tous les acteurs économiques et institutionnels de notre bassin d'emploi en favorisant les périodes d'immersion en entreprises, avec le concours actif de la Maison de l'Emploi présidée par Francis PERUGINI.

Nous souhaitons que l'administration mette en place des outils de gestion et un suivi rigoureux de ces contrats, en lien bien entendu avec le Service Public de l'Emploi, tant au niveau des services d'accueil que durant les périodes d'immersion en entreprise.

Notre objectif est de permettre à ces jeunes d'intégrer rapidement et durablement le secteur marchand à l'issue de cette année de contrat au sein des services municipaux.

GROUPE MAJORITE

Question	Sans débat
Rubrique	Le plan de relance
Texte	<p><i>Monsieur le Maire,</i></p> <p><i>Depuis plusieurs années, la Commune a choisi de faire un effort soutenu en matière d'investissement. Cette stratégie s'est trouvée confortée par les mesures prises par le Gouvernement pour épauler les communes qui feront un effort particulier pour favoriser la relance économique en investissant en 2009. Pour faire face à la crise, la Commune a ainsi décidé de mettre en œuvre le plan de relance par délibération du Conseil municipal du 6 mars 2009, par laquelle elle s'est engagée, pour bénéficier d'un remboursement anticipé de près de 4 millions d'euros supplémentaires, à inscrire au budget de la commune 26 312 270 euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 4.65 % par rapport à la moyenne des exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. Pouvez-vous nous indiquer où en est l'exécution de ce plan à ce jour et quelles sont les actions d'ores et déjà financées dans ce cadre ?</i></p>
Réponse	<p>La réalisation d'investissements est notre priorité d'action. Depuis plusieurs années, nous lui consacrons une part importante de notre budget</p> <p>Quelques chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none">- nous sommes passés d'un peu moins de 14 millions mandatés en 2003 à 30 millions en 2008, soit plus du double en 6 ans ;- en moyenne sur les 6 ans nous réalisons 23 millions d'euros par an d'investissement. <p>Lors de chaque débat d'Orientation Budgétaire, j'ai réaffirmé la volonté de privilégier un investissement fort, pour offrir aux habitants des équipements structurants et des infrastructures de qualité mais également pour soutenir l'activité et ainsi participer au développement de l'emploi dans le bassin antibois.</p> <p>La crise financière et économique a mis en évidence la nécessité d'un soutien public à l'économie et à l'emploi pour amortir les effets de la crise et pour mettre en œuvre les fondations de la reprise.</p> <p>Ce que nous avons fait, depuis plusieurs années, pour accélérer la croissance dans le bassin économique d'Antibes, devient aujourd'hui indispensable pour passer ce cap difficile que nous traversons</p> <p>Le Plan de relance de l'économie, lancé par le Gouvernement en fin d'année 2008, a affirmé comme principal objectif celui d'une relance par l'investissement afin de maintenir la croissance et limiter les effets négatifs de la crise sur l'économie française.</p> <p>Par ce plan de relance, l'Etat a ainsi mis en place un certain nombre de mesures qui incitent les collectivités locales à poursuivre leurs efforts d'investissement.</p>

Il prévoit notamment que les communes qui dépenseront plus que la moyenne des investissements réalisés pendant les 4 dernières années, percevront en 2009, le remboursement de la TVA sur les investissements de l'année 2007 et de l'année 2008, alors qu'elles n'auraient dû percevoir que celui de l'année 2007.

Pour Antibes, cela signifie que nous devons réaliser plus de 25 M€ de dépenses d'investissement, pour percevoir 4 M€ de FCTVA de plus que ce que nous aurions dû percevoir en 2009.

En 2010, nous recevrons alors le montant du FCTVA dû aux investissements 2009, qui sera forcément plus important puisqu'il sera calculé sur une année pendant laquelle l'investissement aura été augmenté de 4 M € permettant de maintenir une activité économique supplémentaire pour les entreprises qui en bénéficient.

Toutes les communes ne pourront pas participer au plan de relance. Il faut en effet une situation financière saine et une maîtrise des équilibres budgétaires pour continuer à investir alors que les recettes diminuent.

La Ville d'Antibes, qui a accentué son volume d'investissement sans réduire les services rendus à la population et sans mettre en danger les équilibres financiers, peut participer à ce plan et a souhaité s'engager sous la forme d'une contractualisation des engagements avec l'Etat.

Nous envisageons ainsi de réaliser cette année 26 M€ d'investissement. Au 30 juin 2009, 16,6 M€ ont été réalisés, ce qui laisse augurer que la ville remplira son contrat.

Le deuxième volet du plan de relance concerne le type d'opérations financées avec le FCTVA supplémentaire.

Le Plan de Relance prévoit en effet que les ressources supplémentaires de FCTVA encaissés en 2009 (4 M€) doivent être affectées à des opérations nouvelles ou à des opérations prévues plus tard pour des raisons financières et qu'il est possible, techniquement et administrativement d'avancer dans le temps.

Les 4 M € supplémentaires nous permettront de réaliser ou d'accélérer les opérations suivantes, que nous avons prévu d'inscrire sur les budgets à venir :

- l'aménagement d'une partie du Boulevard Wilson ;
- l'aménagement du Boulevard Albert 1^{er} dans sa partie basse ;
- l'ouvrage sous-terrain sous le boulevard Foch/collecteur eaux pluviales ;
- la restauration de remparts sur le port Saint-Jaume – Porte marine ;
- l'étanchéité du Bastion Saint-André ;
- l'aménagement de la promenade de la Salis ;
- des travaux de réhabilitation de l'école Laval ;
- l'enceinte du château Grimaldi ;
- la toiture de la salle associative du Fort Carré ;
- l'aménagement du chemin des Combes.

En tout état de cause, les sommes investies au bénéfice de ces opérations soutiennent face à la crise l'activité des entreprises et l'emploi.

GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	La réforme des collectivités
Texte	<p><i>Le rapport du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République qui a été remis au président de la République propose de nouvelles dispositions constitutionnelles et suggère de profondes réformes des collectivités :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Rapprochement région département ;</i>- <i>Création d'un statut d' élu territorial, siégeant à la fois au département et à la région ;</i>- <i>Création de métropoles régionales qui pourraient absorber les compétences des départements (action sociale, collèges, routes...). La ville de Nice étant concernée par cette mesure, les autres communes seraient reléguées au rang de simples "mairies d'arrondissement".</i> <p><i>Bien sûr, toutes ces propositions sont toujours à l'étude et rien n'est encore tranché, mais tout laisse à penser que nous allons assister à des regroupements.</i></p> <p><i>Tous les Français, élus en tête, s'accordent à dire que notre type d'organisation politique comporte beaucoup trop de strates, mais, naturellement, ce constat étant fait, chacun souhaite conserver son mandat et préconise donc de réformer la collectivité d'à côté.</i></p> <p><i>En 2012, toutes les villes devront intégrer une communauté de communes ou une Communauté d'agglomération.</i></p> <p><i>Cannes n'est toujours dans aucune agglomération et l'opportunité de l'intégrer, avec certaines de ses communes satellites, afin de former une Communauté d'agglomération à la fois plus forte et plus prestigieuse, est donc totalement envisageable.</i></p> <p><i>Dans de très nombreux domaines, nos deux villes sont parfaitement complémentaires (économie, tourisme, culture, transports, etc.).</i></p> <p><i>De très nombreuses économies d'échelles seraient alors envisageables et les services à nos concitoyens pourraient être encore renforcés et améliorés.</i></p> <p><i>Nous savons le maire de Cannes très ouvert à ce rapprochement. Nous aimerions aujourd'hui connaître la position du maire d'Antibes et du président de la CASA.</i></p>
Réponse	<p>Monsieur Dujardin,</p> <p>Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre question qui me donne de nouveau l'opportunité de m'exprimer – cette fois-ici devant le Conseil municipal</p>

– sur la place que pourrait occuper Antibes dans un paysage territorial qui est en cours de redéfinition.

Je voudrais ensuite rappeler le contexte de ces réflexions pour que prospective ne rime pas avec précipitation et que chacun et chacune, dans l'exercice de ses responsabilités, connaisse précisément les enjeux de la réorganisation institutionnelle actuelle.

Comme vous le savez, le Président de la République, par décret du 22 octobre 2008, a créé et chargé le comité pour la réforme des collectivités locales – dit comité Balladur - d'étudier les mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales, à clarifier la répartition de leurs compétences et à permettre une meilleure allocation de leurs moyens financiers.

Le rapport du comité – intitulé « il est temps de décider » - a été remis au Président de la République le 5 mars 2009, construit autour de 20 propositions principales.

Simultanément, le Sénat s'est saisi, par le biais de son président, d'une mission de réflexion sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, afin également de réfléchir en amont et formuler des propositions sur la réorganisation territoriale.

Cette mission temporaire a présenté ses conclusions – intitulées « Faire confiance à l'intelligence territoriale » - sous la forme de 90 propositions.

En tout état de cause, l'ensemble de ces travaux constitue une étape préalable et indispensable aux travaux parlementaires qui auront lieu en septembre.

Il sera alors temps de décider tout en faisant confiance à l'intelligence territoriale, forts des constats suivants :

1. les échelons des collectivités sont trop nombreux et mal articulés ;
2. la confusion des responsabilités et des financements conduit parfois à des dérapages financiers, à la charge du contribuable ;
3. la fiscalité locale est difficilement lisible.

D'ores et déjà, je note que les deux comités s'entendent :

- sur un nécessaire achèvement de l'intercommunalité dans de brefs délais ;
- sur une indispensable émergence de Métropoles, Nice faisant partie de toutes les hypothèses envisagées.

A cet égard, Antibes n'a pas vocation à entrer dans la Métropole Niçoise ; Antibes ne se développera pas pour autant dans une opposition avec Nice ; Antibes grandira autour de ses convictions et d'une identité partagée.

Aujourd'hui, vous souhaitez attirer mon attention sur les mutualisations que vous appelez de vos vœux entre Antibes – membre fondateur de la CASA - et Cannes, à l'heure où cette dernière ne fait partie d'aucune intercommunalité.

C'est une réflexion qui, Monsieur Dujardin, est à la fois nécessaire et insuffisante.

Nécessaire parce qu'Antibes doit trouver sa place dans cette réorganisation territoriale annoncée ; insuffisante parce que cette place ne peut se limiter au développement d'un tandem entre Antibes et Cannes.

Très concrètement, lorsque la CASA a approuvé son schéma de cohérence

territoriale (Scot) en mai 2008 alors qu'au même moment, plus à l'ouest, au sein d'un syndicat mixte autour de Cannes et Grasse, un scot était également en cours d'élaboration, je me suis mis en rapport avec Jean-Pierre Leleux pour créer des synergies de projets qui ont notamment donné naissance à la conférence interscot.

La conférence interscot, c'est très clairement une volonté décidée, un projet commun, une méthodologie assumée.

En effet, nos deux territoires connaissent de nombreuses interactions, tant en termes d'habitat, de développement économique que de déplacements. Nous devons faire face également aux mêmes enjeux concernant les problématiques environnementales et la nécessaire maîtrise de l'urbanisation.

Aussi, par délibérations concordantes, nous avons décidé la mise en place de cette conférence ayant pour objectif :

- de permettre une meilleure connaissance de chaque territoire ;
- d'engager des réflexions de fond sur les deux territoires et prendre en compte leurs interactions dans les documents de planification respectifs ;
- de mettre en œuvre des actions solidaires, mutualisées et pérennes sur nos territoires ;
- d'affirmer des positions communes et constructives dans l'intérêt des habitants de l'ouest du département.

Au delà, à l'occasion de la dernière conférence qui s'est tenue le 3 juillet, j'ai souhaité que quarante-cinq communes de l'ouest du département - de Villeneuve-Loubet à Théoule-sur-Mer sur le littoral et jusqu'à Briançonnet et Amirat au nord en passant par Vallauris - représentant près de 425 500 habitants, se réunissent autour d'une même idée : réfléchir ensemble aux grands enjeux de notre territoire, un territoire multipolaire.

Cette approche est notamment partagée par les maires de Grasse, Cannes, Vallauris, Le Cannet, Valbonne, Mouans-Sartoux etc. J'insiste sur le fait que cette organisation à 45 communes ne se fait pas en opposition avec l'Est du département, mais en complémentarité.

La démarche collective est pragmatique. Il s'agit de travailler ensemble, et d'élaborer des projets.

Il n'est pas aujourd'hui question de communauté de quelque nature juridique que ce soit.

Alors quels seront, pragmatiquement, les premiers projets à mettre en œuvre ?

- l'environnement en premier lieu. Plusieurs chartes de l'environnement existent. Il faut les harmoniser pour être cohérents.

- ensuite, les transports. Trois transports en commun en site propre sont subventionnés par l'Etat à l'Ouest (Cannes, Antibes-Sophia et Grasse) et il paraît nécessaire de les connecter. Il en va de même de la LGV pour laquelle il est indispensable d'avoir une gare LGV à l'Ouest, ce qu'il faut affirmer haut et fort.

Chronologiquement, les services techniques et administratifs vont travailler pour monter les projets. Les dossiers seront soumis aux maires pour validation.

Ensuite, j'ai proposé une réunion trimestrielle qui doit chaque fois donner lieu à une décision afin qu'à la parole succèdent les actes. La prochaine réunion est

d'ores et déjà programmée à la rentrée.

Voici, Monsieur Dujardin, la voie sur laquelle s'engagent les 45 communes du Département, Cannes comprise, et je suis à votre disposition pour vous répondre plus avant sur cet enjeu majeur pour la Commune d'Antibes.

GROUPE « UNION POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Sans débat
Rubrique	Le stationnement à Juan-les-Pins
Texte	<p><i>La saison vient tout juste de commencer et les commerçants et restaurateurs de Juan les Pins, déjà frappés par la crise, doivent faire face au manque de parking sur la station.</i></p> <p><i>Ce manque est aujourd'hui aggravé par la fermeture du parking du Palais des Congrès.</i></p> <p><i>Rien n'interdisant l'opération, pourriez-vous, Monsieur le Maire, conclure un accord avec l'emphytéote du Palais des Congrès afin qu'il mette son terrain à disposition durant la saison, tant que les travaux ne sont pas commencés.</i></p> <p><i>Les commerçants et restaurateurs de Juan les Pins vous en seraient extrêmement reconnaissants.</i></p>
Réponse	<p>Monsieur Dujardin,</p> <p>Vous évoquez le manque de parking sur Juan les Pins, où la demande en stationnement est très forte durant la saison estivale. Nous avons bien connaissance de cet état de fait et c'est pourquoi, dans le cadre de l'amélioration de l'offre de stationnement à Juan les Pins, plusieurs actions ont été engagées.</p> <p>Il s'agit bien sûr de la prochaine construction du Palais des Congrès où 370 places seront proposées dans son parking souterrain, ce qui offrira en ce secteur précis près de 500 places en parking, le parking public « Ambassadeurs » en offrant lui même une centaine.</p> <p>Une autre action est le renforcement de l'offre dans le secteur Sainte Marguerite. La capacité de 50 places du parking existant sera portée à 80 places, en aménageant les deux parcelles voisines dont la Ville d'Antibes fait l'acquisition</p> <p>Notons également l'aménagement d'un nouveau parking à l'extrémité de la rue Dulys, adjacent au parking existant de la Ville d'Antibes et qui portera l'offre à 190 places.</p> <p>Les usagers disposeront, dès 2010 par l'aménagement de ces deux derniers sites de 180 places supplémentaires.</p> <p>En ce qui concerne le secteur proprement dit du Palais des Congrès, le parc de surface existant devant le Palais a fait l'objet d'une désaffectation puis d'un déclassement, ayant pour effet de supprimer sur le site 69 places de stationnement « sur voirie » et ceci dans le cadre de l'attribution du bail emphytéotique administratif, relatif à la construction du Palais.</p> <p>Devant la demande très forte de stationnement durant cette période estivale et dans l'attente de l'ouverture du futur parking il sera proposé en août et en septembre 2009, une offre de stationnement aux usagers, 7 jours sur 7, de 9 heures à 21 heures sans interruption.</p>

Conséquences de la procédure de déclassement, ce parc temporaire sera géré dans le cadre d'un service public industriel et commercial de stationnement hors voirie.

Compte tenu de son caractère temporaire et de la modalité des investissements à mettre en œuvre, ces derniers pourront être directement pris en charge par le budget de la ville et la gestion s'opérera dans le cadre de la régie créée à cet effet.

Outre le principe de ce dispositif, les besoins humains nécessaires et les tarifs vous seront soumis tout à l'heure car, répondant à votre question orale, je ne souhaite pas à cette occasion priver le Conseil de son droit à délibérer sur une telle question.

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Avec débat
Rubrique	La situation économique et sociale
Texte	<p><i>La situation économique et sociale de notre ville et plus largement du territoire de la CASA se détériore et laisse pressentir un été difficile socialement pour une grande partie de notre population.</i></p> <p><i>En effet quand on regarde les notes de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi tous les chiffres sont au rouge !</i></p> <p><i>Les chiffres du chômage des Alpes-Maritimes sont particulièrement mauvais. En un an, dans ce département, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 29% et un chiffre très inquiétant de cette évolution des demandeurs d'emploi chez les jeunes de – de 25 ans sur le bassin d'emploi de Cannes-Antibes qui était de + 47% en avril 2009.</i></p> <p><i>De plus tous les moteurs économiques de la côte d'azur sont touchés : le tourisme, les nouvelles technologies, le commerce, les services, la construction ...</i></p> <p><i>Malheureusement les problèmes sociaux qui découlent du chômage sont aggravés dans notre ville par les difficultés à se loger décentement (cherté des loyers, manque de logements sociaux ...)</i></p> <p><i>Il nous semble que la commune ne peut pas se désintéresser, ni ignorer les situations de paupérisation d'une partie de notre population, ni les difficultés des services sociaux d'Antibes, du pôle emploi, du service Habitat de la CASA à faire face à l'augmentation importante des dossiers à traiter.</i></p> <p><i>Alors comme nous l'avons déjà proposé, pourquoi ne pas envisager au plus vite la constitution d'une cellule de veille sociale constituée de responsables du pôle emploi, des services sociaux d'Antibes, du service logement, de responsables associatifs et d'élus de la majorité et de l'opposition ?</i></p> <p><i>Cette cellule permettrait un travail en amont, un suivi régulier et une prise en charge peut-être plus rapide des problèmes sociaux en évitant des drames humains comme les expulsions, la désocialisation, l'exclusion ...</i></p>
Réponse	<p>Monsieur Piel,</p> <p>Le département des Alpes-Maritimes n'échappe pas aux difficultés économiques qui touchent actuellement la France.</p> <p>Néanmoins, dans ce département et plus spécifiquement sur le bassin d'emploi de la Communauté d'Agglomération, nous sommes moins exposés aux restructurations industrielles que d'autres bassins d'emplois du nord-est ou de l'Ouest de la France. Les zones géographiques disposant d'une économie orientée en partie vers la production de services et générant des</p>

revenus résidentiels importants, sont moins touchées par les effets de la crise économique.

Nous sommes néanmoins extrêmement vigilants sur l'évolution de la situation économique sur Sophia-Antipolis, grâce à la mise en place d'une veille économique au niveau des services de la CASA, en lien étroit avec le Pôle Emploi.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les Plans de Sauvegarde de l'Emploi n'ont concerné fort heureusement que 4 entreprises implantées sur le territoire de la CASA.

Par ailleurs, j'attire l'attention de tous sur l'utilisation qui peut-être faite des chiffres sur les statistiques du chômage à l'échelle d'un bassin d'emploi.

En effet, vous indiquez que le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans sur Cannes-Grasse-Antibes, a augmenté de 47% au mois d'avril. Or, les chiffres récents émanant de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle indiquent au contraire une diminution de 1% entre mars et avril, sur cette même zone, soit une évolution comparable à ce qui est constaté au niveau du Département.

En ce qui concerne la variation des demandeurs d'emploi sur un an, il convient d'être prudent sur les chiffres avancés, car le système de comptage des demandeurs d'emploi a été revu au 1^{er} janvier 2009, rendant difficile toute comparaison avec des chiffres du 1^{er} trimestre 2008, qui correspondaient également à une période de forte baisse du chômage chez les moins de 25 ans.

Quoi qu'il en soit, il est vain de polémiquer sur les chiffres et leur signification et beaucoup plus constructif de prendre en compte les difficultés économiques et de tenter d'y apporter les solutions durables.

En ce qui concerne les mesures destinées à soutenir l'activité économique de notre bassin d'emploi, il faut rappeler le Plan de Relance adopté par la commune d'Antibes, avec plus de 26 millions d'euros d'investissement réalisés cette année et qui vont immédiatement bénéficier aux entreprises locales du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il faut également souligner les efforts entrepris dans le domaine de l'emploi des jeunes, avec la mise en place du dispositif proposé par Martin HIRSCH et qui sera adapté à la situation d'Antibes. Nous l'avons déjà évoqué.

Rappelons enfin, que le passage du taux de TVA de 19,6% à 5,5% dans la restauration, va avoir un effet positif sur les activités économiques liées au tourisme dans notre commune.

Néanmoins, il ne faut pas pour autant sous estimer les problématiques liées à la précarité d'une partie de la population antiboise, qui ne nous sont pas étrangères et vous le savez parfaitement ; il suffit pour cela de rappeler les efforts consentis par les services du Centre Communal d'Action Sociale, notamment le Pôle Solidarité, constitué de professionnels de l'accompagnement social.

Je vous rappelle que le CCAS bénéficie d'une subvention de la commune en augmentation de plus de 1,5 millions d'euros entre 2001 et 2009, pour tenir compte précisément de ces phénomènes de précarité.

En ce qui concerne les difficultés de logement sur notre territoire, vous savez parfaitement qu'il s'agit d'une priorité de la Municipalité et cela bien avant que ne se fassent sentir les premiers effets de la crise économique.

La CASA et plus particulièrement la Direction habitat logement s'est dotée d'outils pour être au plus près des demandeurs de logements sociaux :

- en facilitant l'accès à l'information et au traitement de la demande par un maillage du territoire avec treize guichets de proximité
- en mettant en place un observatoire de la demande
- en orientant la production vers 70 % PLUS PLAI et 30% PLS
- en mettant en place une plate-forme logement communautaire

L'outil plate-forme logement communautaire, mis en place via une convention signée en décembre 2007, regroupe autour de problématiques logement :

- Etat
- Conseil général
- CASA
- les guichets logement CASA souvent dépendants des CCAS
- des bailleurs sociaux
- les associations du territoire

Cette instance traite déjà avec l'autorisation écrite des intéressées des situations fragilisées et qui, malgré les dispositifs de droit commun, risquent d'être en rupture de logement.

Nous souhaitons aujourd'hui en partenariat avec Monsieur le Sous préfet de GRASSE, que la direction Habitat Logement mène une réflexion pour faire évoluer la plate-forme logement vers une plate-forme Hébergement logement avec des missions confiées plus étendues.

Vous savez également que le secteur de l'action sociale, relève des compétences des services du Conseil Général qui interviennent avec des professionnels au plus près des familles les plus fragilisées, grâce au travail des assistantes sociales des Circonscriptions d'Action Sociale.

Il existe donc bien déjà sur notre territoire un certain nombre d'acteurs professionnels intervenant sur le champ du social et dans le cadre de compétences bien définies.

Ces professionnels se réunissent tous les mois pour faire le point sur les situations des familles fragiles. Ce travail en réseau permet aujourd'hui de disposer d'un maillage efficace du territoire et d'une connaissance la plus fine possible de l'évolution de la précarité, qui revêt des formes malheureusement très variées.

Je rappelle enfin, que ces interventions de professionnels s'effectuent toujours sur la base de deux principes déontologiques, celui de la liberté individuelle des personnes à solliciter les services sociaux et à communiquer les informations les concernant et d'autre part, le respect strict de la confidentialité des informations détenues par ces administrations sur les facteurs de fragilité des familles accompagnées.

	<p>Par conséquent, il ne m'apparaît pas aujourd'hui nécessaire dans la mesure où tous les acteurs institutionnels chargés des dispositifs de lutte contre la précarité, Etat, Commune, Communauté d'Agglomération et Conseil Général travaillent déjà ensemble sur un mode réseau, de créer une instance de concertation supplémentaire.</p>
--	--

GROUPE « LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES JUAN LES PINS »

Question	Sans débat
Rubrique	La distribution de l'eau – mode de gestion
Texte	<p><i>Depuis maintenant quelques années, la qualité et le prix de l'eau sont au cœur des préoccupations des maires.</i></p> <p><i>En France, plus de 60% de la fourniture de l'eau aux particuliers (soit 80% de la population) est assurée par l'un des trois grands groupes qui se partagent ce juteux marché : Véolia, La Lyonnaise des Eaux et Saur. Les prix n'ont cessé d'augmenter au cours des vingt dernières années.</i></p> <p><i>Le prix de l'eau est en moyenne 27% plus élevé dans le cas d'une gestion déléguée au privé que pour une régie publique.</i></p> <p><i>En 2002, un village varois a montré la voie du retour à une régie communale de l'eau. Depuis d'autres communes de plus grande importance de droite comme de gauche sont passées en régie municipale et ont bien compris que l'enjeu était économique, politique, sanitaire et écologique (Castres, Grenoble...).</i></p> <p><i>A Antibes, le contrat de gestion de l'eau avec Véolia se termine en 2012, vous avez demandé un audit.</i></p> <p><i>Pourquoi ne pas clairement annoncer la rupture du contrat avec Véolia et travailler les deux ans à venir au retour à la régie municipale dans les meilleures conditions en consultant en commission des associations engagées dans cette bataille et en demandant l'aide de l'Agence Régionale de l'Eau ?</i></p>
Réponse	<p>Monsieur Piel,</p> <p>Le contrat actuel de concession de distribution d'eau potable qui lie la Ville d'Antibes avec la Société VEOLIA sous la forme d'un contrat de concession dans le cadre d'une délégation de service public trouve son origine en 1880 et expire le 31 décembre 2012.</p> <p>La qualité et le prix de l'eau sont bien évidemment au cœur des préoccupations des administrés et de leurs représentants. Pour répondre à ces attentes légitimes, la ville d'Antibes se fixe les objectifs suivants concernant la gestion de ce service public de distribution de l'eau potable après 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none">• diminuer ou limiter l'évolution du prix de l'eau pour les Antibois et les Juanais ;• sécuriser l'approvisionnement en eau et sa qualité ;• veiller à la transparence et à la responsabilité de la gestion ;• l'amélioration du réseau et la gestion des raccordements ;• la lutte contre la pollution et le respect de l'environnement. <p>A l'approche de cette échéance de 2012, nous avons souhaité prendre le temps de la réflexion à partir d'éléments objectifs pour apporter au final à nos</p>

concitoyens la meilleure réponse sur ce service public dont la gestion est complexe et peut être différente selon les caractéristiques et situations locales.

Il convient donc d'être prudent et ne pas céder à la tentation de vouloir transposer des réponses qui peuvent s'avérer adaptées et pertinentes dans d'autres secteurs géographiques (contextes particuliers et autres situations, problématiques différentes) en voulant les généraliser et les appliquer à la ville d'Antibes sans aucune analyse préalable.

En effet, la Ville n'a aujourd'hui aucun a priori sur les futurs modes de gestion, ne s'interdit aucun choix et souhaite procéder par étapes plutôt que de conclure prématurément sur la solution à retenir.

Il est ainsi prévu de structurer le déroulement des études selon les trois phases suivantes :

- phase 1 : l'exécution actuelle du service public de l'eau ;
- phase 2 : le choix du mode de gestion ;
- phase 3 : le montage technique de la solution retenue.

Phase 1 : audit de gestion sur l'exécution actuelle du service public de l'eau

Cette étude est en cours de réalisation par le cabinet CALIA CONSEIL depuis le mois de Juin 2009 jusqu'au début de l'année 2010. Cette phase d'audit de la délégation fait appel à des compétences techniques, juridiques, financières et comptables.

- o elle doit permettre de disposer d'une analyse détaillée du fonctionnement actuel du service public de l'eau, de son exploitation et des investissements réalisés dans le cadre de l'exécution du contrat actuel de délégation de service public ;
- o cette analyse sert à définir précisément la valeur du patrimoine revenant à la Commune à la fin du contrat de concession et elle est rendue obligatoire au moins 18 mois avant la fin de la délégation ;
- o le lancement de l'audit au mois de Juin a mis en exergue l'intérêt d'une analyse complémentaire par le cabinet spécialisé afin de disposer d'une analyse comparative « solution régie » / « solution service délégué » assorti d'une étude technico-économique détaillée sur l'éventualité de la passation du service d'eau potable en régie. Ce complément d'étude fera l'objet d'un avenant au marché à la prochaine rentrée.

Phase 2 : le choix du mode de gestion

Cette analyse, qui doit donner lieu à débat en Conseil municipal, constitue une étape importante pour laquelle il convient néanmoins de prendre des précautions vis-à-vis du choix du mode de gestion qui est plus complexe qu'une simple opposition entre service délégué et régie municipale. En effet, la palette des solutions est large avec des avantages et des inconvénients pour chaque mode de gestion tel que la concession, l'affermage, la régie intéressée, ou la régie municipale,

Il existe d'autres formes qui permettent de panacher les modes de gestion comme l'affermage à îlots concessifs par exemple.

Phase 3 : le montage technique de la solution retenue

Il a été souhaité séparer administrativement la mission d'audit de la mission d'accompagnement au montage de la solution retenue (phase 3) afin de ne pas présager à l'avance du mode de gestion qui sera choisi.

Une nouvelle consultation sera donc lancée pour une étude d'assistance, de conseil et d'accompagnement par un cabinet spécialisé à désigner avec un cahier des charges précis et des garanties d'indépendance par rapport à l'industrie de l'eau.

Pour conclure, Il n'est pas envisageable d'anticiper sur le choix du mode de gestion qui ne doit intervenir qu'après une étude de la délégation actuelle et qui doit en tout état de cause donner lieu à débat en Conseil municipal.

Nous allons travailler sur toutes les hypothèses et toutes les solutions viables au-delà de 2012 sans nous limiter à la solution régie municipale comme vous le préconisez. Il n'est pas non plus nécessaire d'annoncer la rupture du contrat avec la société VEOLIA puisque celui-ci se termine en 2012.

GROUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Avec débat
Rubrique	Critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics
Texte	<p><i>Compte tenu du fait que la notion de développement durable suppose l'équilibre de trois piliers, social, économique et environnemental</i></p> <p><i>- L'article 14 du code des marchés publics prévoit :</i></p> <p><i>"Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social"</i></p> <p><i>- L'article 53 du code des marchés publics prévoit :</i></p> <p><i>" Lors de la passation d'un marché, un droit de préférence est attribué, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une SCOP, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées.</i></p> <p><i>Les pouvoirs adjudicateurs contractants doivent, préalablement à la mise en concurrence, définir les travaux, fournitures ou services qui, à ce titre, et dans la limite du quart du montant de ces prestations, à équivalence d'offres, seront attribuées de préférence à tous autres candidats, aux artisans ou aux sociétés coopératives d'artisans ou aux SCOP ou à des entreprises adaptées."</i></p> <p><i>- Un rapport sur la prise en compte des critères sociaux dans les marchés publics remis au Ministre du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale en mai 2005, préconise :</i></p> <p><i>"Définir le besoin d'achat de façon socialement plus attentive. L'acheteur public peut se demander si des considérations d'ordre social ne méritent pas d'être prises en compte. Dès le stade de la préparation du cahier des charges, la prévision d'un allotissement adéquat peut faciliter la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi, quel que soit leur degré de qualification.</i></p> <p><i>Dès le stade de la rédaction du cahier des charges, fixer les conditions d'exécution du marché à la suite d'interrogations socialement responsables."</i></p> <p><i>- La directive européenne 2004/18/CE du 31 mars 2004 peut faciliter la prise en compte de considérations sociales dans les marchés publics.</i></p> <p><i>" L'emploi et le travail constituent des éléments essentiels pour garantir l'égalité des chances pour tous et contribuer à l'insertion dans la société. Dans ce cadre, les ateliers protégés et les programmes d'emplois protégés contribuent de manière efficace à la promotion de l'insertion dans la société ou de la réinsertion des personnes handicapées dans le marché du travail."</i></p>

Compte tenu de ces éléments nous demandons d'étudier et de faire en sorte que les cahiers des charges des appels d'offres comportent des clauses sociales et environnementales.

Réponse

Madame Muratore,

Ces aspects du développement durable liés à la protection et à la mise en valeur de l'environnement sont bien pris en compte dans les marchés publics de la Commune.

Aussi, une réflexion est systématiquement menée lors de l'élaboration des marchés. Les objectifs de développement durable sont soit des prescriptions obligatoires, soit des critères de jugement des offres.

La première possibilité est privilégiée pour les achats où tous les concurrents potentiels maîtrisent déjà, dans leur production, la protection de l'environnement. L'utilisation du critère environnemental est en revanche préférée pour les achats dans des secteurs économiques où cette démarche n'est pas encore totalement aboutie, afin de ne pas restreindre la concurrence.

Depuis janvier 2009, 36 marchés intégrant le développement durable en tant que critère ou prescription ont été passés ou sont en cours de passation, soit plus du quart du nombre total. Au titre du mois de juin 2009, ils représentent pratiquement la moitié des marchés élaborés, étant entendu que tous les marchés ne peuvent intégrer une composante de développement durable (prestations intellectuelles notamment).

Exemples :

- Acquisition de sacs poubelles : le cahier des charges rend obligatoire la conformité à une norme Environnement.
- Marchés de travaux : critère de performance environnementale pondéré de 10% à 20%, 30% dans un cas.
- Marché d'acquisition de véhicules : critère de performance environnemental pondéré de 10% à 20% selon le type de véhicule.
- Palais des Congrès : bien qu'il ne s'agisse pas d'un marché public, (la Ville d'ANTIBES n'étant pas maître d'ouvrage), la logique environnementale a été prise en compte dans le cadre d'un des critères d'attribution du B.E.A.: « Adéquation des offres avec les besoins exprimés par la Ville ».
- Salle Omnisport des 3 Moulins : un des critères d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était le suivant : « Prise en compte de la démarche de qualité environnementale et des solutions techniques envisagées pour un bâtiment basse consommation ».
-

Concernant l'article 53 du C.M.P., il n'est pas apparu pertinent, à Antibes comme dans d'autres collectivités, de réserver le quart des montants aux artisans, aux sociétés coopératives d'artisans, aux sociétés coopératives ouvrières de production ou à des entreprises adaptées en cas d'équivalence d'offres.

En effet, l'équivalence d'offres est aujourd'hui quasiment impossible avec des critères multiples et pondérés. Obtenir la même note est très rare.

S'agissant plus particulièrement des artisans, leur souci majeur, est que l'allotissement soit suffisamment adapté pour leur permettre de répondre.

La Commune s'attache donc particulièrement à un allotissement susceptible de susciter la concurrence, en particulier des artisans et des PME.

Concernant la prise en compte des aspects sociaux dans les marchés publics, elle peut aussi s'opérer, par le biais des prescriptions obligatoires ou de critères pour l'attribution des marchés.

Les clauses ou prescriptions d'insertion sociale peuvent en particulier se traduire par un nombre imposé d'heures réservées à des personnes en difficulté.

Cependant, pour mettre en œuvre cette action, il est indispensable d'assurer l'interface entre les différents acteurs : publics en difficulté, entreprises, structures d'insertion et Directions gestionnaires de marchés.

La « Mission locale » est à même d'assurer cette interface.

Il est d'ores et déjà envisagé d'imposer un nombre d'heures minimal dans le cadre de l'exécution de marchés de nettoyage, au titre de l'année 2010.

Rien n'empêchera, ensuite, dès lors que le dispositif sera éprouvé de l'utiliser dans des opérations de bâtiment ou de T.P.

GROUPE « PS ET LES VERTS »

Question	Sans débat
Rubrique	Biberons contenant du bisphénol A.
Texte	<p><i>Le Bisphénol A (BPA), composé chimique issu de la réaction entre deux équivalents de phénol et un équivalent d'acétone, est très présent dans les plastiques alimentaires et notamment dans 90% des biberons en 2008.</i></p> <p><i>Santé Canada, l'office public de santé du Canada, a classé le 18 avril 2008 le BPA au rang de substance dangereuse. Le 17 octobre 2008, le Canada est devenu le premier pays dans le monde à interdire les biberons contenant du BPA. Cette décision a été officialisée par un règlement qui interdit la publicité, la vente et l'importation des biberons en plastique contenant du BPA. Il s'agit ici de l'application du principe de précaution qui n'est pas une spécificité française.</i></p> <p><i>Depuis plusieurs Etats américains ont pris la même voie, notamment le plus peuplé, l'Etat de Californie dont le Sénat a voté l'interdiction des BPA pour les plastiques alimentaires</i></p> <p><i>Certains fabricants de biberons ont décidé en 2008 de fabriquer des biberons sans BPA mais commercialisés plus chers. Ceux-ci ont également publié des questions/réponses sur leurs sites Internet pour rassurer les clients et leur donner leurs avis sur le BPA et leurs recommandations d'utilisation des biberons actuels, notamment la chauffe.</i></p> <p><i>En France, dans un communiqué du 13 novembre 2008, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) s'est alignée sur les conclusions de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) selon lesquelles l'exposition des nourrissons au BPA serait largement inférieure à la dose journalière tolérable (DJT) et ce, même en cas de chauffage au micro ondes.</i></p> <p><i>Quelques jours plus tard, le Canard enchaîné dénonçait un conflit d'intérêt en faisant remarquer que de nombreux membres du comité d'experts de l'AFSSA étaient également employés par l'industrie du plastique.</i></p> <p><i>Beaucoup dans les milieux scientifiques dénoncent les quelques rapports prétendant à l' "innocuité" des BPA.</i></p> <p><i>Le Réseau environnement santé (RES) qui regroupe en France, associations, ONG et scientifiques, demande "l'interdiction du BPA dans les plastiques alimentaires." Son porte-parole, le toxicologue André Cicoella, précise qu'il est "surprenant de voir l'AFSSA et ses homologues européen (AESAs) ou américain (FDA) continuer de s'appuyer sur deux études négatives publiées par une même auteure travaillant pour l'industrie chimique et dont le référentiel datait de 30 ans est incapable de mettre en évidence les effets du type perturbation endocrinienne."</i></p> <p><i>Le professeur Patrick Fénichel, directeur d'une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), a fait valoir que "des doses faibles pouvaient avoir des effets toxiques du fait de l'exposition tout au long de la vie, de la multiplication des perturbateurs endocriniens et de la prise en compte des périodes critiques d'exposition comme l'état foetal ou de nourrisson".</i></p> <p><i>Selon la société internationale d'endocrinologie, les indices d'effets néfastes sur la santé des perturbateurs endocriniens comme le BPA s'accumulent. Effet</i></p>

	<p><i>perturbateur endocrinien sur la reproduction masculine comme féminine, implications dans les cancers du sein et de la prostate, dans certaines pathologies cardiovasculaires, de la thyroïde et l'obésité. Elle a appelé, lors de son dernier colloque annuel qui s'est tenu le 10 juin 2009, à réduire l'exposition de la population à ces molécules, au nom du principe de précaution. La "déclaration scientifique" a été publiée dans la revue Endocrine Reviews.</i></p> <p><i>En France, au niveau politique, plusieurs municipalités ont décidé cette année de mettre fin aux achats de biberons contenant des BPA. Ainsi Nantes vient de commander pour ses crèches 800 biberons ayant comme particularité de ne pas contenir de BPA. Paris, Reims, Toulouse ou Montpellier ont pris des décisions similaires.</i></p> <p><i>Le gouvernement français semble enfin commencer à s'inquiéter puisque la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno a demandé le mois dernier à l'AFSSA de reprendre l'expertise sur les effets BPA afin de "rendre un nouvel avis intégrant bien les dernières études". "Nous devons être extrêmement vigilants sur les effets de cette substance sur les nourrissons", a-t-elle déclaré en réponse à une question du député de Haute-Garonne, Gérard Bapt, président du groupe Santé environnementale.</i></p> <p><i>La ville d'Antibes utilise t'elle à ce jour dans ses crèches des biberons en plastique contenant du BPA ? Si oui, envisage t'elle de ne plus commander à l'avenir que des biberons sans BPA, en verre ou en plastique, donc de prendre une décision similaire à celles de plusieurs grandes municipalités françaises ? Le personnel des crèches municipales est il sensibilisé à la question ?</i></p>
Réponse	<p>Madame Muratore,</p> <p>La Ville porte depuis toujours une attention particulière aux conditions de sécurité des enfants qu'elle accueille dans ses structures, en particulier dans le domaine alimentaire. Les équipements des structures petite enfance sont régulièrement inspectés, le matériel renouvelé et entretenu, les procédures de production ainsi que les repas servis contrôlés.</p> <p>Les analyses régulières opérées par des services spécialisés, le laboratoire vétérinaire du Département, notre médecin référent, notre service santé, font apparaître la parfaite qualité et l'équilibre des aliments servis, de l'eau, ainsi que l'état très satisfaisant de nos installations, de nos procédures de production et de livraison des repas.</p> <p>Nos cuisines sont en parfait état. De gros investissements sont régulièrement réalisés pour assurer leur modernité, en tout dernier lieu dans les crèches des Châtaigniers et Roger Cardi.</p> <p>Le personnel est formé à la méthode HACCP* et une attention particulière est portée à l'équilibre alimentaire des repas servis aux enfants lors des Commissions « Menus » petite enfance.</p> <p>S'agissant plus particulièrement des biberons, plus aucun biberon contenant du Bisphénol A n'est utilisé dans les structures petite enfance de la Ville.</p> <p>La Commune commande désormais des biberons sans BPA. Son fournisseur propose en effet plusieurs gammes de produits répondant à cette spécificité technique.</p>

La question de la présence du Bisphénol A dans les biberons a été évoquée avec les Directrices des structures petite enfance. Elles ont procédé au recensement des biberons contenant cette substance et ont été invitées à procéder aux commandes nécessaires au renouvellement de leur stock. Elles se sont assurées de la bonne information de l'ensemble de leurs équipes.

Elles informent également les parents qui apportent le biberon de leurs enfants de la démarche menée par la Commune.

**HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point*

Système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments